



### Egalité professionnelle femmes / hommes

## AU-DELÀ DU SYMBOLE, FRANCE TÉLÉVISIONS RESTE HORS LA LOI

**Pour la première fois, une femme est nommée à la tête de France Télévisions. Trompe-l'œil ou début de révolution ? Dans l'immédiat, le bilan des précédentes directions est accablant.**

Oui, certains indicateurs de l'égalité professionnelle sont à la hausse. Au rythme de l'escargot. La féminisation de l'encadrement est en stagnation : par exemple, la proportion de femmes dans l'encadrement journalistique dépasse à peine le quart des effectifs. L'impact annoncé des mesures d'harmonisation salariale est impossible à estimer : la direction est incapable de fournir des documents lisibles. Sauf sur un point : les hauts salaires restent un bastion masculin. Par exemple, les mesures ciblées, annoncées lors de la négociation annuelle obligatoire 2014 sur les salaires, n'ont touché que 177 salariées, dont 20 journalistes.

L'échec n'a rien d'étonnant. L'accord sur l'égalité professionnelle à France Télévisions de 2014 prévoit très peu d'objectifs chiffrés, à l'exception du ratio d'1/3 de femmes dans l'encadrement des rédactions, lui aussi loin d'être atteint. Mais sans aucune contrainte dans sa mise en œuvre. Des lacunes dénoncées par le SNJ qui a refusé de le signer, d'autant plus que l'excellent accord précédent n'a quasiment jamais été appliqué.

### **Aujourd'hui, les manquements sont multiples :**

- L'égalité salariale est loin d'être atteinte dans la plupart des services, en particulier pour les femmes les plus anciennes dans l'entreprise et les cadres ;
- Certaines rédactions, notamment en région et en Outremer, sont encore dirigées par un encadrement 100% masculin ;
- Des chefs de service peuvent préférer des propos sexistes et violents au vu et au su de tous, sans encourir la moindre sanction. Des incidents (qui se sont encore produits récemment) continuent à se produire dans certaines rédactions ou services ;
- Les propos sexistes sont toujours tolérés sur nos antennes. Ils n'occasionnent au pire qu'une petite réprimande discrète. Dans la plupart des cas, aucune réaction de la direction. À l'exemple des commentaires graveleux d'un consultant pour les Jeux Olympiques ;
- Un DRH peut sans vergogne proposer un poste à l'embauche pour une femme qui élève seule son enfant, à 450 km de son domicile ;
- Enfin, quand cette direction s'engage noir sur blanc à faciliter la parentalité en mettant en place un partenariat avec un réseau de crèches, elle fait marche arrière quelques mois plus tard, faute de financement ! Curieuse conception d'une politique volontariste.

Face à cette litanie de constats atterrants, la direction de France Télévisions réagit par le déni, avec colloques et communiqués de presse mensongers. Elle jure, la main sur le cœur, que ses cadres doivent atteindre des objectifs d'égalité professionnelle et de lutte contre la discrimination pour toucher leur part variable. Très bien, mais quels objectifs concrets, sur quels critères et combien de cadres pénalisés pour manquements ? Silence radio.

Au delà des apparences France télévisions reste donc toujours hors la loi.

Paris, le 29 juin 2015

---

*SNJ France Télévisions*

*Pièce D 142 - e-mail : [snj@francetv.fr](mailto:snj@francetv.fr)*

**Raoul Advocat** : 06 22 69 30 14 – **Antoine Chuzeville** : 06 80 26 18 36 – **Serge Cimino** : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter @SNJ\_FTV et Facebook : Snj.ftv